

# ENSEMBLE

Éducation Nationale

ISSN 1244.0701

N° 291



avril 2017

Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et PEGC (SNUIPP)  
Fédération Syndicale Unitaire (FSU) - LOZERE

ENSEMBLE SNUIPP 48 - Espace Jean Jaurès - 48000 MENDE Tél. 04.66.49.15.90 Email: snu48@snuipp.fr  
Commission paritaire de presse N° 0417 S 06095 - Directrice de la publication : Nathalie Perret - Dépôt légal : 21.09.2010 - Prix 2 €

## Éditorial

### Des lendemains qui déchantent...

Lundi 25 avril, après une nuit courte et agitée, mise en route compliquée avec une insupportable sensation de gueule de bois sans avoir le souvenir d'avoir abusé d'aucun bon blanc du Jura ou planteur parfumé, doublé d'un malaise chevillé au corps comme après avoir commis une grosse boulette ou oublié quelque chose d'important....

Et soudain le flash : hier, dans notre belle France on votait !

Deuxième flash : au premier tour de la présidentielle, la banque devance de peu l'extrême droite, il n'y aura pas ni candidat de gauche ni parti traditionnel au second tour sans pour autant que les citoyens puissent espérer avoir été entendu !

Et là plus de doute : notre pays respire comme un air nauséabond de 2002 .

Comment quinze ans après avons-nous pu en arriver là ?

Comment collectivement n'avons pas su, pu, voulu tirer la leçon de 2002 ? Concernant l'extrême droite, ses thèses, ses discours de haine et de racisme sont totalement incompatibles avec les valeurs que porte l'Ecole Publique et celles de solidarité, justice sociale, égalité et paix défendues par le SNUipp-FSU. Pour autant on n'éteint pas le feu avec un pyromane.....

Nous ne pouvons pas ignorer ces années de politiques libérales des gouvernements successifs, politiques qui ont créé depuis plus de vingt ans toujours plus d'inégalités et d'injustice sociales, de désespérance,

de repli sur soi, de sentiment d'abandon, nous ne pouvons pas non plus taire la campagne nauséabonde qui a discrédité la classe politique et n'a jamais permis d'aborder les programmes sur le fond, ceci et cela faisant inexorablement le succès croissant de la démagogie anti-système comme de l'idéologie identitaire et fasciste du FN.

Il nous reste des échéances pour faire entendre notre voix, pour exiger le changement nécessaire sans compromis et sans imposture, pour faire vivre notre projet pour l'école et la société de demain.

Le 1er mai, soyons nombreux dans la rue pour affirmer le poids syndical, Enfin les 11 et 18 juin, votons massivement pour une assemblée qui nous ressemblera, et portera au plus juste nos valeurs et notre projet.

Dispensé de timbrage MENDE RP



Déposé le : 26 avril 2017

### SOMMAIRE

- |   |      |
|---|------|
| <input type="checkbox"/> Éditorial  | p. 1 |
| <input type="checkbox"/> Métier : Mouvement, en attendant les résultats                         | p. 2 |
| <input type="checkbox"/> Agir Ensemble : Remplacements, le livre blanc du SNUipp-FSU, PPCR, ORS | p. 3 |
| <input type="checkbox"/> Agir Ensemble : Bulletin de syndicalisation 2016/2017                  | p. 4 |



Dans ce contexte d'entre deux tours d'élection Présidentielle, il est très important de rappeler notre attachement aux valeurs syndicales, républicaines et sociales.

**Rassemblement 10 h30**  
**Place de la République**  
**à Mende**

## Mouvement : en attendant les premiers résultats...

### MOUVEMENT PRINCIPAL, comment ça va se passer?

☐ Les barèmes et les postes vacants sont contrôlés lors d'un groupe de travail ( prévu le 11 mai).

☐ **Avant la CAPD, les représentants des personnels élus contrôlent les données envoyées par l'administration.**

**Quelques jours avant la CAPD les élus reçoivent les documents de travail ( listes des participants par postes, liste de vœux par participant, postes attribués). S'en suit un long et minutieux travail de vérification ( erreur de traitement, oubli de poste vacant, de priorité, respect des règles d'attribution définies dans la circulaire départementale).**

☐ deux opérations informatisées ont lieu en parallèle : l'ordinateur de l'administration traite (hors postes à profil et priorités).

- les demandes de chaque participant dans l'ordre décroissant des barèmes, c'est-à-dire en commençant par le participant ayant le plus fort barème, en tenant compte de l'ordre des vœux indiqués par chacun

### Mme Bidochon barème 45 points a postulé pour

Vœu 1 Marvejols élémentaire	Poste obtenu par Mme X 47 points
Vœu 2 Marvejols maternelle	Poste obtenu par M. Y 62 points
Vœu 3 Montrodard	Ne se libère pas
vœu 4 Chirac	Poste obtenu!!!!
Vœu 5 Le Monastier	
Vœu 6 Banassac	

D'où l'importance de bien lister ses vœux par ordre de préférence.

- les demandes par poste en fonction des barème : les postes vacants ou libérés lors du mouvement sont attribués au plus fort barème parmi ceux qui les ont demandés. Ainsi pour chaque poste sont listés les postulants par ordre de barème décroissant. En plus du barème de chacun apparait leur ordre de vœu pour ce poste. Le poste est alors attribué à celui qui a le plus fort barème, à moins qu'il n'ait déjà obtenu satisfaction pour un vœu précédent, auquel cas on passe au barème suivant

### Poste n° 2012032104875 Langogne maternelle

Nom	Barème	Vœu	Vœu poste obtenu
Mme Jenseigne	65 points	3	2
M. Jycroix	63 points	6	5
M. Jaigagné	47 points	4	4
Mme Pasdechance	45 points	1	4

Nous ne pouvons vérifier correctement votre situation ( barème, priorité, ordre des vœux...) avant les résultats que si vous nous donnez ces informations.

Deux solutions :

- renseigner notre outil e-mouvement sur le site du SNU 48 et enregistrer une fiche
- nous transmettre un double de votre accusé de réception avec vos éventuelles annotations.

Si vous êtes syndiqué nous vous informerons par SMS à la sortie de la CAPD du 22 mai.

### ☐ les résultats...

L'enseignant qui n'obtient au barème aucun des postes sollicités lors de cette phase principale (les postes demandés ayant été obtenus par un « barème plus élevé » ou ne s'étant pas libérés) :

- s'il était titulaire avant le mouvement, reste sur son poste et ne peut pas participer aux phases complémentaires.
- s'il n'était pas titulaire du poste précédemment occupé ou entrant dans le département ou PES sortant, participera à la seconde phase du mouvement en juin. Il sera appelé à choisir un poste parmi les postes restés vacants ou parmi les postes libérés par l'administration suite à des affectation d'office provisoire ou encore parmi des postes fractionnés constitués à partir des compléments de temps partiels ou compléments de décharges.

### Vos élus à la CAPD

**Nathalie Perret    Anne Romieu  
Mathilde Folco    Sophie Feffer  
Vivien Dardalhon    Florence Lazès**

**Pour le mouvement  
comme pour chaque opération  
concernant votre carrière,  
vous pouvez compter  
sur les élu-es du personnel  
du SNUipp-FSU 48...**

**Une question, un doute, une hésitation,  
contactez-nous :  
snu48@snuipp.fr  
04 66 49 15 90 ou 06 42 11 56 99**

### **A l'issue de la CAPD :**

Permanence téléphonique au siège du SNUipp-FSU 48

N'hésitez pas à appeler au 04 66 49 15 90 / 06 42 11 56 99

Si vous êtes syndiqué nous vous informerons par SMS ou mail à la sortie de la CAPD du 22 mai.

Et tous les résultats au plus tôt sur notre site cette année avec un code d'accès personnel

# Agir Ensemble

## Remplacement : changements en vue.

Lors du Comité Technique Ministériel du 22 mars dernier, le SNUipp-FSU a voté CONTRE le décret sur le remplacement : sa déclinaison dans le premier degré avec la suppression d'une partie des différences entre TR ZIL et TR Brigade et l'introduction de formation continue pour des enseignants volontaires durant les vacances ne sont pas acceptables.

Les groupes de travail préparatoires ont permis au SNUipp-FSU de faire reculer le ministère sur la mise en place d'une zone unique départementale d'intervention. La différenciation géographique est donc maintenue (ZIL = remplacements proches, Brigade = remplacements sur une zone plus large) pour permettre une gestion au plus près des écoles.

Par contre, le ministère supprime la distinction selon les types d'absences : aujourd'hui, les TR ZIL font plutôt des remplacements courts et les TR Brigades plutôt des remplacements longs, cette distinction est amenée à disparaître à la rentrée prochaine.

**Le SNUipp-FSU continue à intervenir nationalement et localement contre cette désorganisation du remplacement, l'amélioration du dispositif de remplacement devant passer par des créations de postes.**

**En Lozère, le SNU48 demande depuis 3 ans bilans et groupe de travail sur le sujet.**

Pour information la CFDT a voté pour ce décret et l'UNSA s'est abstenu.

## PPCR :

### le SNUipp-FSU s'adresse au 1<sup>er</sup> ministre

Résultat de plusieurs mois de négociations, les carrières des enseignants vont être progressivement renouvelées.

Entre 2017 et 2020, les enseignants des écoles verront se mettre en place une série de mesures qui auront des conséquences directes sur le déroulement de leur carrière et sur leur feuille de paye (nouvelle grille indiciaire, déroulement de carrière, déroulement de carrière sur deux grades...). Tous ces éléments sont rappelés dans la brochure spéciale du SNUipp-FSU.

Cela ne permettra de combler qu'une partie du retard vis-à-vis de nos homologues européens, le combat sur la revalorisation salariale continue.

Toutefois la déclinaison PPCR soulève encore des questions parce que tous les groupes de travail ne se sont pas encore réunis. En l'absence de proposition de calendrier de la part du MEN malgré de multiples sollicitations de notre part, le SNUipp-FSU s'est adressé au Premier Ministre pour rappeler nos demandes de traitement rapide de trois points concernant la hors classe :

□ **barème** : un groupe de travail doit travailler à la définition d'un barème qui, à l'issue du 3<sup>ème</sup> rendez-vous de carrière

déterminera les promotions à la Hors Classe ou le passage à la Hors Classe des collègues qui ont déjà atteint la plage d'appel de promotion (au-delà de deux ans dans le 9<sup>ème</sup> échelon de la classe normale). Si les éléments en sont connus, en revanche leur pondération dans le barème ne l'est pas actuellement.

□ **ratio d'accès** : l'arrêté confirmant la mise en œuvre d'un ratio de 5,5% doit encore être publié. Par la même occasion nous rappelons qu'il s'agit de confirmer les modalités annoncées pour garantir les flux, harmoniser les ratios et les porter, à l'échéance de 2020, au même niveau pour le 1<sup>er</sup> degré que pour le second degré.

□ **la situation de ceux qui sont aujourd'hui aux derniers échelons de la classe normale et approchent de la retraite**: Avec PPCR, certains peuvent perdre jusqu'à un an et voir ainsi leur date de départ à la retraite reculer d'autant. Pour eux, le SNUipp-FSU demande une mesure leur garantissant le passage à la hors-classe.

**Le SNUipp-FSU 48 interviendra sur ces points lors de la prochaine CAPD pour que tous les collègues qui seraient dans ce cas puissent être intégrés à la hors classe.**

## Le livre blanc du SNUipp-FSU

**La période électorale est un moment d'intenses débats politiques dans le pays, un moment propice pour imposer l'école comme un élément incontournable pour l'avenir du pays.**

**Le SNUipp-FSU entend bien contribuer à cela en portant haut et fort son projet pour relever le défi majeur de faire réussir tous les élèves, projet inscrit dans un livre blanc : "une vraie ambition pour l'école publique".**

Ce faisant, au regard des résultats de ce premier tour des élections présidentielles



le SNUipp-FSU portera la voix des enseignants dans les débats encore plus essentiels quel que soit le candidat élu par les Français.

## ORS :

### le décret nouveau est paru

Le nouveau décret sur les obligations réglementaires de service et les missions des enseignants du premier degré a été publié le 29 mars.

Malgré l'opposition de la FSU et d'une majorité d'organisations syndicales qui avaient voté contre le projet lors du Comité Technique Ministériel du 16 juin 2016, le ministère publie un décret sur les obligations de service des enseignants qui ne répond en rien aux besoins d'allègement de la charge de travail.

Pire il dégrade les conditions d'exercice d'enseignants sur certaines missions. Il actualise le contenu des 108 heures annuelles en y ajoutant les activités pédagogiques complémentaires, auxquelles ne faisait pas référence le décret en vigueur jusque-là.

Il précise également la spécificité des missions et les obligations de service particulières des personnels exerçant en établissement pénitentiaire.

Enfin, il introduit le principe des allègements de service prévus pour l'exercice de certaines missions.

Voir l'analyse complète sur notre site

**C'est la rentrée..., je me syndique au SNUipp !**

**Se Syndiquer ?**

**Une vraie bonne idée**

**Carte scolaire, mouvement, temps partiels, temps de travail, salaires, sur le long terme comme au quotidien, les représentants du personnel du SNUipp toujours disponibles pour vous défendre, vous informer, vous conseiller, vous soutenir...**



É C H E L L O N S	PROFESSEURS DES ÉCOLES							S P É - I M F	H O R S C L .
	A D J O I N T	Dir. 1 Cl.	DIRECTION D'ÉCOLE				S E G P A		
			2 à 4 Cl.	5 à 9 Cl.	10 Cl. et +				
11e	203	206	209	212	217	219	209		
10e	187	191	194	200	203	206	194		
9e	175	178	182	183	188	191	182		
8e	161	166	169	172	175	182	169		
7e	150	153	157	160	163	169	157	248	
6e	140	143	146	150	153		146	236	
5e	127	131	134	137	140			222	
4e	121	124	127	131	137			209	
3e	118	121	124	127	131			197	
2e	PE stagiaires : 100 €							182	
1er	Étudiants IUFM (M1 - M2) : Gratuit							164	

**P.E.G.C.**  
 Classe excep. 228 €  
 Hors-classe 216 €

**INSTITUTEURS**  
 Adjoint et dir. 1 cl. 161 €  
 Direction 2 cl et + 164 €  
 Spécialisés IMF 161 €

**RETRAITÉS**  
 pension < 1400€ 95 €  
 pension > 1400€ 105 €

**CONTRACTUELS** 100 €

**Disponibilité, Congé parental, AVS, EVS, Adj. d'éducation** 80 €

**Congé de formation**  
 80 % de la cotisation (minimum 80 €)

**et selon le temps partiel**  
 50 %, 75%... de la cotisation (minimum 80 €)

**Encore plus simple !**  
 Adhérer en ligne en quelques clics  
 seulement en payant par carte bancaire !  
 Pour cela, c'est très simple: aller sur notre site:  
<http://48.snuipp.fr>  
 Cliquer ensuite sur le bandeau en haut de page « **Je me syndique en ligne** » et laissez-vous guider !

**A noter, 66% du montant de votre cotisation sont déduits de votre impôt sur le revenu !!!**

## BULLETIN D'ADHESION 2016-2017

**Je me syndique au SNU IPP afin de contribuer :**

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.
- au développement du service public d'Éducation.
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, indépendant, pluraliste et démocratique au sein de la F.S.U..

**Mise en conformité avec les résolutions de la Commission Nationale Informatique et Liberté :**

Le SNUipp (FSU) pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquels il a accès à l'occasion des CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

Date :

Signature:

M. Mme. Mlle Nom :

Prénom:

Nom de jeune fille :

Date de naissance:

Adresse personnelle :

Adresse mail :

Téléphone :

Adresse de l'établissement :

Fonctions :

Échelon :

Montant de la cotisation:

Date sortie EN ou IUFM:

À renvoyer avec le chèque (plusieurs chèques si le paiement est fractionné) à l'ordre du SNUIPP à **SNUIPP - FSU Maison des Syndicats - Espace Jean Jaurès, Rue Charles Morel, 48000 MENDE.**

Tél: 04 66 49 15 90 / 06 42 11 56 99 Mail: [snu48@snuipp.fr](mailto:snu48@snuipp.fr)